

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 21 juin 2016

Le comité stratégique s'est réuni le 21 juin 2016, de 9 h 35 à 12 h 14, sous la présidence de M. Yannick BLANC. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- point d'actualité ;
- présentation du rapport d'activité 2015 et échanges ;
- point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du service civique en 2016 ;
- présentation de la stratégie du haut-commissaire : service civique, réserve citoyenne, journée défense et citoyenneté.

Ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique

Après avoir remercié les membres du comité stratégique de l'accueillir, le président indique que répondant à la demande de François CHEREQUE, qu'il connaît déjà depuis plusieurs années, de le rejoindre comme haut-commissaire adjoint à l'engagement civique, il se réjouissait de venir lui prêter main forte pour relever le défi lancé par le président de la République d'élargir le service civique à une échelle universelle.

Les circonstances en ont décidé autrement. François CHEREQUE a décidé de se consacrer entièrement à la lutte contre la maladie et a considéré qu'il ne pouvait pas continuer à être haut-commissaire et président de l'Agence du service civique à temps partiel, la raison pour laquelle il a démissionné.

Le président de la République a bien voulu considérer que Yannick BLANC était en situation de lui succéder et de reprendre la mission passionnante de convaincre la France de faire du service civique une de ses institutions universelles et partagées. Le décret le nommant président de l'Agence du service civique doit paraître incessamment. C'est dans cet état d'esprit, à la fois déterminé, enthousiaste et un peu attristé que M. BLANC prend ses fonctions de haut-commissaire.

Le président propose de passer à l'ordre du jour et met aux voix les minutes du comité stratégique du 9 septembre 2016. Aucune observation n'étant formulée, les minutes sont approuvées à l'unanimité.

Point d'actualité

Le président indique que l'actualité de l'Agence est principalement marquée par le débat qui a commencé à l'Assemblée nationale sur le projet de loi « Egalité et citoyenneté », dans lequel figurent un certain nombre de dispositions sur le service civique. Il demande à M. LESTERLIN, député de l'Allier, de bien vouloir rendre compte des travaux de la commission spéciale.

M. LESTERLIN souhaite en premier lieu s'associer, au nom de tout le comité stratégique, à l'hommage rendu par le président au travail de François CHEREQUE, qui s'était complètement investi avec toute l'équipe de l'Agence et qui a fait, à la suite de Martin HIRSCH, un travail remarquable pour permettre au service civique de passer d'une expérimentation à un dispositif universel et dont la vocation est de devenir un maillon naturel de la vie des jeunes en France. Il lui souhaite beaucoup de courage dans sa lutte contre la maladie.

La loi « Egalité et citoyenneté » a été, en effet, discutée pendant toute la semaine dernière en commission spéciale. M. LESTERLIN rappelle que ce projet est une énorme auberge espagnole dans laquelle quelques articles dans le titre I concernent assez directement le service civique, le code du service national ou des parties du code de l'éducation faisant

référence au service civique. Ces articles apportent des avancées mais il reste quelques « points morts ». C'est notamment le cas de toute la partie sur le développement de l'international qui devait nécessairement passer par la loi. A ce titre, M. LESTERLIN voit difficilement comment la montée en charge pourrait se réaliser avec un international qui plafonne à 2 % aujourd'hui.

Pourtant, M. BEAUSSOU, avec d'autres, a beaucoup travaillé sur cette question. Peut-être n'ont-ils pas su suffisamment convaincre de la nécessité de créer les conditions du développement du service civique à l'international et de donner un cadre juridique beaucoup mieux harmonisé, notamment sur le statut des jeunes qui viendraient en réciprocité. Même s'il s'agit plutôt d'une potentialité que d'une réalité aujourd'hui, il fallait préparer les conditions de cette réciprocité. Pour M. LESTERLIN, qui a interrogé à plusieurs reprises le ministre à cet égard, telle n'est manifestement pas l'intention du gouvernement pour le moment.

D'autres points périphériques n'ont pas évolué non plus, en particulier les conditions d'accès à l'information sur le service civique. C'est toute la question de ce qui est obligatoire dans le code : le recensement, la Journée défense et citoyenneté (JDC) et la vision globale de l'engagement, la nécessité de faire en sorte qu'il soit clairement présenté selon une logique qui commence par le parcours citoyen à l'école, se poursuit dans les différentes formes de service civique pour les grands adolescents ou jeunes adultes et puisse continuer par les réserves, qui sont instituées par ce texte et ne posent pas de problème particulier. Il estime que le texte est insuffisamment clair sur ce cadre et cette logique, l'imbrication de ce parcours tout au long de la vie.

M. LESTERLIN rappelle que deux méthodes au sein du parlement permettent de faire en sorte que rien ne bouge. La première consiste à dire que ce qui est proposé risque de créer une charge pour l'Etat – la Constitution ne le permet pas en dehors de la discussion de la loi de finances. L'autre méthode consiste pour la commission, ses rapporteurs et les cabinets ministériels concernés, à trouver des formulations englobantes permettant de faire tomber les amendements qui gêneraient.

Cette double pratique n'a pas manqué de s'appliquer à ce texte. Par conséquent, les modifications de la commission spéciale ne sont pas très importantes par rapport à un texte qui traitait le service civique, six ans après sa création par la loi du 10 mars 2010, de façon relativement marginale ou pointilliste sur des aspects, certes, utiles – rendre le service civique opérationnel chez les pompiers était très important pour faire des jeunes des acteurs dans l'engagement de la protection civile – mais ponctuels.

Pour M. LESTERLIN, cette loi offrait des opportunités, notamment sur l'international. Rappelant que le portage législatif n'est pas un « train » qui passe tous les jours, il regrette qu'il faille maintenant attendre quelques années une loi permettant de modifier ce qui doit l'être sans nécessiter des cavaliers législatifs. Des harmonisations avaient besoin d'être faites sur le SVE, par exemple, où il n'y a pas de cotisations de retraite, ou sur les différentes formes de service à l'international où les titres de séjour sont à la discrétion des consuls et posent des problèmes importants aux jeunes accueillis en France. Rien n'a avancé non plus sur la JDC qui est essentielle pour porter à la connaissance des jeunes les formes d'engagement citoyen.

Concernant la façon dont le gouvernement entend traduire les propos tenus par le président de la République aux forces de l'engagement en janvier, rien n'est prévu. La transformation de la JDC en une période, comme le suggère le président de la République, n'est pas possible à très court terme, mais la possibilité de faire deux ou trois JDC successivement avant 18, 19 ou 20 ans n'a pas été envisagée. Or, les députés ne peuvent pas le proposer puisque cela crée une charge si le gouvernement ne lève pas le gage.

Des amendements ont été proposés pour organiser, structurer, imposer la gouvernance de proximité, qui fait en théorie l'unanimité. Manifestement, cela dérangeait. Par conséquent, un amendement des rapporteurs a été rédigé avec le cabinet du ministre, mandatant le préfet de département pour l'organiser avec un certain nombre d'objectifs. Pour autant, n'a pas été

imposée la structuration de commissions locales de citoyenneté mettant autour de la table l'ensemble des partenaires, y compris – il ne faut pas les oublier, cela est indispensable – les jeunes qui font ou ont fait leur service civique et qui ont beaucoup de choses à dire.

M. LESTERLIN suggère de regarder de très près l'association des jeunes en service civique, qui s'est créée spontanément, pour qu'ils aient leur place à l'intérieur du comité stratégique, et de donner aux préfets de département mission de les mettre dans la boucle et de les consulter au moins sur la validité des missions pour éviter les dérapages tels que la substitution à l'emploi.

Les amendements qui sont passés et qui concernent directement le service civique sont les suivants.

S'agissant de la réserve citoyenne, le haut-commissaire avait suggéré lors de son audition qu'elle soit appelée « réserve civique », ce qui présente une meilleure continuité avec le service civique et évite les contresens avec la réserve citoyenne qui existe déjà. Une clarification a donc été faite sur ce point et la réserve citoyenne du ministère de la Défense s'appelle « réserve citoyenne de défense et de sécurité ».

Un amendement est passé sur la protection sociale des jeunes qui font leur service civique chez les sapeurs pompiers, alignée sur leurs aînés.

Le gouvernement n'a pas voulu retenir la suppression des *curriculum vitae* dans la sélection des jeunes qui postulent pour telle ou telle mission de façon à ce que seules leurs motivations soient prises en compte et non leur CV. Une formulation de compromis a donc été privilégiée, précisant « en recrutant les volontaires en fonction de leur motivation ».

La loi a élargi le périmètre des organismes susceptibles d'accueillir les jeunes en service civique à l'habitat social, donc aux HLM, mais aussi aux sociétés publiques locales, aux sociétés dont l'Etat détient le capital.

M. LESTERLIN regrette que n'ait pas été retenu l'amendement précisant que les fonctions non marchandes offraient la possibilité au service civique de se développer dans cette nouvelle aire de l'économie sociale et solidaire. Néanmoins, les verrous sur l'utilité sociale devraient permettre de limiter les dérapages.

Plusieurs députés et le gouvernement ont voulu introduire des formulations pour éviter la dérive de substitution à l'emploi. Quelques phrases supplémentaires ont donc été ajoutées dans le code à cet effet.

En ce qui concerne les étrangers, il y a pour M. LESTERLIN un malentendu fondamental qui consiste à s'intéresser uniquement à la situation des étrangers présents en France – pour savoir si elle est plus ou moins régulière, plus ou moins ancienne, etc., avant de leur donner accès au service civique – en ignorant les étrangers qui viennent en France pour faire leur engagement citoyen dans le cadre d'une réciprocité avec le fait que la France envoie des jeunes faire leur service civique à l'étranger. C'est un concept qui n'est pas encore passé et que M. LESTERLIN ne sait expliquer. Les conditions d'accès au service civique pour les non-Français ont néanmoins été un peu élargies par rapport à ce qui était prévu il y a six ans.

M. LESTERLIN évoque ensuite la durée de 24 heures, point d'achoppement pour tous les membres du comité. Il estime qu'il n'a vraisemblablement pas su être assez convaincant à l'égard de ses collègues, très sensibles à la pression des organisations de jeunes qui demandent à ce que la mission de service civique n'excède pas 24 heures par semaine.

Selon lui, c'est la mort du service civique. En effet, le service civique serait alors une activité complémentaire et ne se situerait pas dans la logique d'une année de césure, d'un investissement dans une mission, etc.

Il rappelle que c'est par le silence de la loi que cette question avait été traitée, avec Martin HIRSCH, pour permettre quelques activités complémentaires - finir un mémoire pendant l'année du service civique, par exemple. Il ne s'agissait en aucun cas de faire coexister le service civique avec des jobs étudiants.

L'indemnité de service civique est-elle insuffisante pour vivre ? S'agit-il d'une génération qui veut vivre beaucoup plus confortablement en termes de consommation et de logement que la génération précédente ? M. LESTERLIN observe que cette génération sort de décennies de consumérisme, ce qui peut se comprendre, et que la pression est très forte de la part des jeunes, à l'exception, parmi ceux qui se sont exprimés, de ceux qui ont effectué une mission de service civique et qui ont compris cette logique.

Il affirme la nécessité de faire passer le message en direction des députés d'ici la semaine prochaine. Ce serait selon lui extrêmement dangereux que soit voté un amendement limitant la durée hebdomadaire du service civique à 24 heures au maximum.

M. LESTERLIN évoque aussi l'inversion de l'obligation, souvent abordée – obligation pour la Nation au lieu d'obligation pour les jeunes –, au sujet de laquelle il a déposé un amendement.

A cette occasion, M. LESTERLIN a ajouté un alinéa sur la mobilité interrégionale, européenne, internationale, qui est passé. Cependant, n'a pas été prise en compte la possibilité qu'il avait suggérée de l'accueil dans des familles, malgré le retrait des avantages fiscaux.

Il a également profité de cet article, qui porte non pas sur le titre I bis de la loi de 2010, mais sur le début du code du service national, pour y inscrire comme formes d'engagement les autres services nationaux tels que le service militaire volontaire (SMA) ou le volontariat pour l'insertion.

La formation des tuteurs a été énoncée clairement comme une priorité, sous une formulation qui ne crée pas de charge.

Le ministre, en répondant à un amendement, a indiqué qu'il ne voulait pas élargir le périmètre aux fondations d'entreprises.

Par ailleurs, plusieurs interventions ont permis une clarification sur les missions qui ne doivent pas contribuer au fonctionnement de l'organisme d'accueil. Il s'agit donc d'une stricte distinction entre service civique et emploi.

M. BLIN, porte-parole du groupe majoritaire, a demandé que le gouvernement regarde l'opportunité d'un déploiement contraignant des offres de mission de service civique de la part des collectivités publiques. Le principe est qu'une ville, selon l'importance de sa population, a le devoir de proposer au moins un nombre de missions de service civique. Cela a été voté.

Les missions sont complémentaires des activités confiées aux salariés ou agents publics et ne peuvent s'y substituer.

La carte du volontaire a été instaurée. Après son vote, M. LESTERLIN, à qui la présidente de la commission n'a pas passé la parole à temps, a fait observer au ministre que l'appellation « carte du volontaire » était un peu ambiguë parce que le volontariat du service civique était à partir de 26 ans et qu'il faudrait envisager tout simplement pour les jeunes engagés une « carte du service civique » qui leur permette d'avoir les mêmes avantages et le même statut que les étudiants. Néanmoins, le principe est passé et l'appellation définitive sera revue ultérieurement.

Sur la gouvernance de proximité, qui vient en substitution de tout ce qui été proposé pour la gouvernance locale, il est dit que « *Le représentant de l'Etat dans le département coordonne les initiatives prises par les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire, les organismes d'accueil et d'information des jeunes et les personnes morales susceptibles de recevoir l'agrément mentionné à l'article*

L.120-30 afin de promouvoir et de valoriser le service civique ; de veiller à l'égal accès des citoyens au service civique ; d'assurer la mixité sociale des bénéficiaires du service civique ».

Selon M. LESTERLIN, l'idée est très bonne mais le représentant de l'Etat ne doit pas se limiter à coordonner les initiatives prises par les autres. S'il y a un pilotage de l'Etat, ce vrai sujet pour la définition même de la fonction du haut-commissariat devra être précisé.

« La formation civique et citoyenne, dont la durée minimale est fixée par décret, est délivrée au moins pour la moitié de sa durée dans les trois mois suivant le début de l'engagement de service civique » : c'est une forte recommandation de ne pas attendre la fin du service civique pour faire de la formation civique et citoyenne.

Plusieurs dispositions relatives à la prise en compte du service civique dans le nombre des années nécessaires pour présenter un concours de la fonction publique ont été proposées. Pour M. LESTERLIN, il faut fixer dans la loi l'exigence d'avoir fait son service civique pour l'accès à certains concours conduisant à certaines professions. Il rappelle que cela était le cas du service militaire et ne voit pas pourquoi cela ne le serait pas pour le service civique dans le cadre de certaines professions telles que les métiers de la sécurité, la magistrature, éventuellement l'enseignement et l'éducation. Néanmoins, cela n'a pas été retenu.

Dans la partie « pré-service civique », dans le parcours citoyen à l'école ou au lycée, il est indiqué : *« Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les collégiens et les lycéens sont incités à participer à un projet citoyen au sein d'une association d'intérêt général »*. Est donc mise dans la loi non pas une obligation mais une incitation forte vis-à-vis du monde de l'éducation à donner la possibilité aux collégiens et lycéens à toucher du doigt pendant leur scolarité l'engagement associatif, ce qui paraît très bien.

Tel est l'essentiel des mesures prises sur un texte qui, selon M. LESTERLIN, n'est pas révolutionnaire. Il n'a pas été pris comme support pour compléter la loi du 10 mars 2010 et rendre possible la montée en charge du service civique, sans laquelle la démarche même sera décrédibilisée. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de parlementaires sont intervenus, avec le succès mitigé qu'il vient de décrire à ce stade du débat parlementaire.

M. CAZADE (Unis-Cité) souscrit totalement aux propos de M. LESTERLIN concernant le risque des amendements proposant de limiter à 24 heures par semaine le service civique, même s'ils n'ont pas été acceptés par la commission spéciale, pour toutes les raisons de fond qu'a rappelées le député sur la remise en cause de l'étape de vie, de l'esprit et même, concrètement, de ce qui fait la force et la souplesse du choix et des besoins des organisations de jeunes et des jeunes eux-mêmes.

Unis-Cité appelle les structures d'accueil qui le souhaitent à interpeller au plus vite le gouvernement et les parlementaires avant la séance publique et à les mobiliser sur cette question afin que cet amendement ne soit pas retenu et que ce qui fait partie des fondamentaux et du compromis inscrits dans la loi de mars 2010 ne soit pas modifié.

Au-delà de cette interpellation à laquelle Unis-Cités prendra sa part, cela soulève des questions de fond qu'il ne faut pas ranger dans le tiroir en demandant aux parlementaires de ne pas voter cet amendement mais qui méritent de continuer à être posées. Ce sont plutôt des organisations d'étudiants ou de jeunes diplômés qui subissent ou qui ont l'impression de subir les offres de service civique comme un stage supplémentaire ou comme un élément de précarité supplémentaire qui leur est imposé par la société dans son ensemble et qui, à travers cela, ne vivent apparemment pas l'engagement citoyen. C'est en tout cas ce que relatent les organisations qui les défendent. Cela pose question, soit sur certaines dérives, soit sur l'état d'esprit du service civique vécu par tous les jeunes qui le font.

M. CAZADE rappelle qu'il n'y a pas que des étudiants ou des jeunes diplômés dans le service civique. Beaucoup de jeunes n'avaient pas d'autre activité avant de démarrer un service civique. Unis-Cité et bien d'autres au sein de la plateforme interassociative, notamment les

missions locales ou ATD Quart Monde, ont indiqué haut et fort que pour beaucoup de jeunes, cette période de vie, sa consistance, sa durée hebdomadaire, sont un élément à part entière de la réussite et des fondamentaux du service civique. Le mettre au maximum « progressivement à temps partiel » serait en dénaturer l'état d'esprit et serait préjudiciable pour ces jeunes.

Que ce soit à travers les débats au sein du comité stratégique en faisant venir des volontaires, que ce soit dans les débats, que les organisations de jeunes doivent entendre, avec des jeunes qui sont les moins qualifiés, qui sont moins représentés, qui se font moins entendre, cela suscite beaucoup de questions. M.CAZADE souscrit totalement à la nécessité d'interpeller très rapidement les parlementaires et d'appeler le gouvernement à être plus que vigilant sur cette question.

M. KROICHVILI (Union nationale des missions locales) considère que les commentaires de M. LESTERLIN posent le vrai problème qui est celui de l'utilisation et du développement du service civique en France. C'est un outil qui permet aux jeunes de participer aux activités de la cité dans une volonté de mixité sociale, par les gens, par les territoires, par les origines culturelles quelle que soit la situation des jeunes. C'est aussi un outil important de réconciliation de la jeunesse avec la société. En effet, les images qui ont été véhiculées, il y a quelques années, n'ont pas vraiment permis à cette jeunesse de trouver sa place.

Le service civique suscite des questions. C'est d'abord le risque de « TUCisation » du service civique. Ceux qui ont quelques cheveux blancs se souviennent des TUC¹, qui étaient à mi-temps dans des activités à caractère social où étaient confondues les activités, les emplois et l'engagement. L'utilité collective était loin, mais l'utilisation abusive des compétences des jeunes était proche. De ce point de vue, il existe un risque majeur. D'autant que dans l'ouverture à d'autres structures d'accueil apparaissent des fiches de mission qui peuvent s'apparenter à des fiches de poste.

M. KROICHVILI alerte le comité sur cette question. L'UNML, qui est aussi le syndicat d'employeurs des missions locales, est très vigilante pour qu'il n'y ait pas de dérive, voire de dérapage, dans le cadre de leur agrément. Il observe que ce risque de dérive existe dans d'autres établissements et que l'ouverture à d'autres organisations nécessite une très grande vigilance pour non seulement éviter la TUCisation qu'il évoquait précédemment mais aussi pour prévenir la transformation du service civique en vrai-faux emploi.

En dernier lieu, il estime regrettable que la loi ne soit pas une loi d'orientation des politiques publiques de la jeunesse. L'UNML partage l'avis de M. LESTERLIN sur l'absence complète de mise en perspective de la promesse du président de la République sur l'évolution de la JDC vers une journée plus globale d'information des jeunes sur leurs droits. Le réseau des jeunes des missions locales, qui s'appelle « Arrêtez de nous mettre dans vos cases », l'avait proposé au président de la République au CESE en avril de l'an dernier. Celui-ci avait répondu favorablement. C'est un élément déterminant. Le lien avec le service civique réside dans le fait que c'est aussi un des éléments d'accès des jeunes au service civique et à l'information sur l'ensemble de leurs droits et cela peut contribuer au développement de sa mixité.

Au sujet des 24 heures, Mme VANNERROY rappelle qu'Animafac, qu'elle représente, fait partie des structures qui les défendent et précise le contexte et le fondement de cette position. D'une part, elle considère avec d'autres que 35 heures par semaine est un renvoi symbolique à la durée légale du temps de travail et que dans un contexte de généralisation alors qu'il existe un besoin très marqué de symboles permettant de distinguer clairement une situation de service civique d'un emploi. D'autre part, et c'est en effet un point de désaccord, elle considère que la durée de 24 heures par semaine constitue déjà un engagement prioritaire.

¹ Travaux d'utilité collective (aide à l'emploi).

Certes, il s'agit d'une pierre d'achoppement et le débat est très ouvert sur le sujet. Néanmoins, il convient de faire attention à la manière dont les choses sont présentées. Le service civique fonctionne aussi car il est un signe de confiance envers les jeunes et que ces jeunes veulent contribuer à changer le regard qui est porté sur la jeunesse. Mme VANNEROY ne croit pas que les jeunes d'Animafac, de l'AFEV, du MRJC, des Scouts de France, de la Voix des volontaires, de la FAGE ou de l'ANACEJ soient un « gang de consommateurs qui va se payer des Nike ».

M. LESTERLIN assume ce qu'il a indiqué.

Pour sa part, Mme VANNEROY assume le fait de ne pas être d'accord avec la représentation que M. LESTERLIN véhicule par ses propos.

Plus globalement, cela fait de longs mois qu'Animafac demande qu'un travail collectif ait lieu sur la question des garde-fous dont le dispositif doit se doter pour que la montée en charge quantitative ne se fasse pas au détriment de la montée en charge qualitative. Elle rappelle les expériences déjà citées, celle de l'Allemagne, celle du CSCA, et évoque celle du FEEE, dans le secteur de la solidarité internationale qui, en termes de gouvernance et de modèle pourrait être également une source d'inspiration pour parvenir à un meilleur accompagnement des structures d'accueil.

Mme DAYAN (Ligue de l'enseignement) souhaite réagir sur deux sujets. En premier lieu, sur la question des 24 heures, elle estime important de ne pas fustiger un volume horaire ou un autre. Les 24 heures peuvent convenir à des jeunes en service civique qui cherchent à avoir une activité à côté d'un emploi. Ce n'est pas une difficulté en soi. Cela peut, néanmoins, ne pas convenir à des jeunes qui font 35 heures par semaine. Il importe de faire en sorte que la mission soit vraiment calibrée, que le volume horaire soit adapté au projet. Le contenu, dans le volume hebdomadaire mais aussi dans la durée, donc le nombre de mois de mission, doit être réellement adapté à ce que fera le jeune qui doit ne pas se trouver à faire davantage ou moins que ce qui était prévu dans son contrat. La souplesse est, par conséquent, le maître mot de la manière de conduire les services civiques.

Mme DAYAN réagit, en second lieu, sur la situation des jeunes étrangers, rejoignant M. LESTERLIN sur le vide de la question de la réciprocité. Pour autant, elle souhaite évoquer un sujet encore plus précis et confidentiel, le cas des jeunes mineurs étrangers dont les parents ont des titres de séjour tout à fait valables, mais qui ne peuvent pas faire de service civique parce qu'eux-mêmes n'ont pas de titre de séjour.

Dans certains cas particuliers, des jeunes mineurs peuvent faire appel au préfet pour obtenir des titres de séjour. La Ligue des droits de l'Homme propose de le faire lorsqu'un jeune est dans ce type de situation. Pour autant, le flou est complet sur ce sujet, il n'y a pas d'informations précises concernant la situation exacte et l'accompagnement possible pour ces jeunes qui se trouvent dans une situation absolument ubuesque puisqu'ils ne peuvent pas avoir accès au service civique simplement parce qu'ils n'ont pas à avoir personnellement un titre de séjour.

La situation est encore plus compliquée lorsqu'il s'agit de jeunes réfugiés sous la protection de l'OFPRA. Ils ne peuvent pas demander de titre de séjour parce qu'ils ont besoin de papiers d'identité de leur foyer d'origine, qu'ils n'ont pas. Ils n'ont donc aucun moyen de faire un service civique. Même si ce cas particulier concerne peu de jeunes, Mme DAYAN estime nécessaire d'aborder cette question et de la poser collectivement. D'autant plus s'il s'agit d'un vide juridique.

Sur la question des 24 heures, M. CLIVIO (UFCV) considère que cette souplesse qui existe aujourd'hui dans les textes à travers la possibilité d'une durée de 24 à 35, voire 48 heures de façon ponctuelle - cela ne signifie pas que les jeunes font 48 heures d'engagement - offre la possibilité de missions adaptées à la fois au projet d'accueil et à la demande du jeune, dans la mesure où cela fait, en général, partie et l'objet d'une négociation initiale pour ajuster la mission au projet du jeune. La possibilité est ouverte. Rigidifier en instaurant un maximum de 24 heures signifierait qu'il y aurait à terme un minimum inférieur. Par ailleurs, il existe la possibilité

d'accueillir des jeunes étudiants en service civique qui, conjointement, terminent leur année d'étude ou ont une autre activité.

Il n'est pas souhaitable que l'année de service civique devienne une année de bourse étudiante offerte par l'Etat ou alors il faut que l'Etat se positionne sur un financement de bourse étudiante sur une année. Le dispositif ne doit pas devenir la route fléchée de tout étudiant qui termine un cursus, même si la possibilité est ouverte aujourd'hui d'accueillir des jeunes étudiants dans cette situation. Il faut garder l'équilibre.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE (Direction du service national – JDC) annonce la nomination du général de corps d'armée Philippe PONTIES qui, à partir du 1^{er} juillet, prendra les commandes de la Direction du service national. Il reprendra également les attributions de la Commission Armée Jeunesse et du délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC).

Le président indique qu'il ne manquera pas de prendre contact avec le général PONTIES.

M. BEAUSSOU (ministère des Affaires étrangères) fait part de sa déception devant la présentation faite par M. LETERLIN des perspectives internationales du service civique. Il a bien noté que la grosse difficulté concerne la question de la réciprocité, élément important de la modernisation du dispositif existant. Il demande à M. LESTERLIN si, dans le texte tel qu'il est aujourd'hui sur la table, la dimension internationale est mentionnée de façon explicite comme l'une des formes du service civique et s'il est fait mention de sa spécificité. Dans le cas contraire, il estime qu'il sera difficile de le mettre en œuvre et de le faire monter en puissance.

Par ailleurs, en ce qui concerne les titres de séjour des jeunes qui viennent en réciprocité, M. BEAUSSOU fait état d'une réflexion sur les possibilités d'adapter des types de visa qui existent, notamment le visa temporaire de long séjour, de six mois. Il demande s'il n'y a pas place, avec de la bonne volonté et du pragmatisme, pour une adaptation du dispositif actuel, qui consisterait par exemple à passer de six à douze mois ou à limiter le coût et le parcours bureaucratique qui accompagnent ce type de visa.

M. LESTERLIN répond que parmi les amendements votés par la commission spéciale, deux mentionnent l'international. Celui qu'il a présenté avec le groupe socialiste sur « l'ardente obligation de la Nation » indique que « *La mobilité interrégionale, européenne et internationale de l'engagement de service civique sous ses différentes formes est inhérente aux principes de mixité sociale, de solidarité et de rencontres interculturelles portés par le service civique universel* ». C'est une pétition de principe et de reconnaissance de la dimension internationale.

Le deuxième amendement, qui n'est pas spécifique au service civique, est celui proposé par les rapporteurs et porte création d'un droit sans norme : « *La Nation reconnaît le droit de chaque jeune atteignant à compter de 2020 l'âge de 18 ans à bénéficier, avant ses 25 ans, d'une expérience professionnelle ou associative à l'étranger* ».

S'agissant des visas, des contacts ont été pris entre le Quai d'Orsay, France Volontaires, l'Agence. M. LESTERLIN indique avoir signalé à Benoît BROCARD, directeur de l'Immigration au ministère de l'Intérieur, l'existence d'un problème d'harmonisation du statut de résident temporaire des jeunes qui viennent faire leur service civique. Il a fait un amendement à ce sujet, proposé par France Volontaires, et attend toujours la réponse de M. BROCARD. Manifestement, ce n'est pas à l'ordre du jour du gouvernement.

Mme PFUNDER (Mouvement associatif) souligne, concernant le risque de TUCisation évoqué par M. KROICHVILI, l'interrogation que suscite l'ouverture proposée par la commission aux structures agréées ESUS. Ce sont des structures d'utilité sociale, l'utilité sociale différant de l'intérêt général. Le rapport récent du HCVA sur le sujet de l'intérêt général souligne bien cette question. Le service civique est destiné à des missions d'intérêt général. Or, les structures ESUS peuvent être commerciales.

Le choix de l'ouverture l'interpelle. Il y a une volonté de montée en charge du service civique que tous partagent très largement. Cependant, l'extension du champ des organismes d'accueil pour répondre à cette montée en charge fait courir le risque d'un dévoiement alors qu'à plusieurs endroits du projet de loi est bien soulignée la nécessité de non-substitution à l'emploi, élément extrêmement fort que tous portent.

Mme PFUNDER n'est pas certaine que cela se combine aussi clairement avec une ouverture de brèches successives dans le champ de ce que peuvent être les organismes d'accueil.

S'agissant des 24 heures, elle rejoint ce qui a été exprimé par plusieurs concernant la souplesse déjà permise et la façon dont l'Agence peut instruire, ainsi que la capacité pour les organismes d'accueil de calibrer les missions et de prendre en considération les attentes des jeunes et leur situation.

M. CHRISTOPHLE, conseiller chargé du numérique et de l'engagement des jeunes auprès du cabinet de Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, explique que l'étude en commission spéciale visait à protéger un certain nombre de fondamentaux du service civique sur lesquels beaucoup d'amendements ont été déposés dans différents sens. Sachant qu'au sein du comité stratégique, il n'y avait pas de consensus ou d'unanimité pour les faire évoluer.

S'agissant des 24 ou 48 heures qui ont fait l'objet de nombreuses propositions, il existe d'autres manières d'arriver aux objectifs poursuivis par les 24 heures maximum, notamment sur la protection, afin d'éviter le risque de substitution à l'emploi. Entre un tiers et la moitié des amendements votés avec l'avis favorable du gouvernement portaient sur ce risque et tentaient d'ajouter des protections.

En ce qui concerne le fonctionnement général, M. CHRISTOPHLE, reconnaissant ne pas bien connaître la notion de « TUCisation », tient à rappeler que l'amendement sur les ESUS a été voté contre l'avis du gouvernement. Il faudra voir comment cela évoluera en séance publique.

Sur la motivation, un amendement visait à empêcher le recrutement sur *curriculum vitae*. Cependant il n'est pas si simple d'enlever complètement le *curriculum vitae* ou toute trace écrite du recrutement du volontaire. L'amendement retenu indique que le recrutement doit être appuyé sur la motivation des jeunes et non sur le reste. Il conviendra de voir avec l'Agence comment faire évoluer cette situation.

Un amendement a également été pris sur la gouvernance de proximité. Il y a accord sur les amendements déposés sur ce point. Des expérimentations, très efficaces et couronnées de succès, ont déjà été lancées dans certains départements. Il y aura bien une gouvernance de proximité du service civique une fois que la loi sera promulguée. Il faut qu'elle se fasse au bon niveau, en l'occurrence celui du préfet de département. Dans l'amendement figure la liste de ce à quoi cette gouvernance contribuera, ce qui va dans le bon sens.

Le service civique n'est pas obligatoire, cette ligne sera maintenue. C'est aussi pour cela que les amendements tendant à le rendre obligatoire pour se présenter à des concours n'ont pas été retenus. C'est un engagement que chacun peut faire, c'est un choix et il ne peut pas être rendu obligatoire pour entrer dans les fonctions publiques.

Sur l'international, certaines propositions ont été votées. Un certain nombre d'autres points peuvent évoluer en séance publique. Il n'est pas certain non plus que le développement du service civique à l'international repose nécessairement sur des dispositions législatives. Il faut continuer à travailler concrètement sur le développement de missions à l'international avec le ministère des Affaires étrangères. Le ministère en charge de la jeunesse attend que son homologue des Affaires étrangères propose un grand programme de service civique qu'ils cosigneraient.

En dernier lieu, M. CHRISTOPHLE convient que ce projet n'est pas un texte révolutionnaire mais rappelle que c'est parfois avec des petits pas que les grandes avancées se font.

S'agissant des TUC dont le président est le co-inventeur avec Francis ROL-TANGUY, il rappelle qu'il s'agit de la première forme d'emplois aidés destinés aux jeunes. Sans entrer dans le détail, le président se félicite que référence y ait été faite. En effet, l'un des principes directeurs d'une stratégie d'universalisation du service civique est de faire tout ce qui est possible pour que cela ne ressemble en rien à un emploi aidé. C'est une logique à laquelle il faut tourner le dos. A 32 ans d'expérience sur les emplois aidés, il devrait être possible d'en tirer tous les enseignements.

M. SAPIN (Comité de coordination pour le service civil et le volontariat) s'exprime en tant qu'ancien TUC. Il a appris, quinze ans après avoir vécu cette expérience, qu'avant les TUC, il y avait les contrats jeunes volontaires, que le ministère de la Jeunesse avait créés et qui ont ensuite été transformés en TUC. Il précise avoir assez mal vécu l'analogie avec le nom du gâteau apéritif qu'il estimait peu respectueuse pour les jeunes.

Ayant eu la chance d'avoir un parcours familial, personnel, associatif qui l'avait sensibilisé à l'engagement, il a lui-même très bien vécu son TUC à l'Association des fouilles archéologiques nationales, effectuant du plein temps alors que son contrat était à mi-temps parce qu'il était passionné par ce qu'il faisait. En revanche, il y avait aussi un ensemble de jeunes, livrés à eux-mêmes, sans accompagnement, qui participaient à l'Etat à travers les taxes sur la cigarette et l'alcool.

Aujourd'hui, avec le recul et toute l'expérience vécue dans son engagement autour des questions du volontariat, M. SAPIN constate à quel point la généralisation d'un dispositif sans accompagnement amène à des catastrophes. Par conséquent, à la lumière de cette expérience, il ne peut qu'être convaincu de tout ce sur quoi les membres du comité insistent depuis un an concernant l'extension notamment vers le secteur administratif et la nécessité de renforcer le tutorat.

Le président remercie les intervenants et considère que la question du service civique international est un chantier en soi et qu'il sera possible d'y revenir dans cette formation ou une autre plus spécialisée afin de réfléchir à son développement.

M. LESTERLIN indique, même si cela ne concerne pas directement le service civique, mais nombre d'associations autour de la table, que le gouvernement remettra au parlement au plus tard le 1^{er} janvier 2017 un rapport sur l'opportunité d'affecter les dépôts et avoirs des comptes inactifs des associations sur un compte d'affectation spécial de la CDC au bénéfice du Fonds pour le développement de la vie associative. Des millions d'euros dorment à la CDC après qu'elle a mis la main sur les comptes dormants des associations mortes de leur belle mort. Cela est de nature à pouvoir réalimenter le Fonds pour le développement de la vie associative.

Mme PFUNDER considère que cette mesure est très positive mais regrette beaucoup que le texte ne soit qu'un rapport remis au parlement en 2017 alors que cette mesure proposée était par le HCVA depuis près de deux ans. Tout est en place pour que cela puisse être mis en place très rapidement puisque les banques ont déjà obligation d'identifier les comptes inactifs. Il est dommage, alors qu'il y avait une opportunité de le faire et que des députés le portent, que l'amendement ait été voté sous la forme d'un rapport à remettre au parlement.

Pour M. LESTERLIN, cela sera l'un des nombreux petits pas que M. CHRISTOPHLE évoquait.

S'agissant de l'actualité de l'Agence, Mme PAOLETTI annonce que les volontaires en service civique seront associés pour la quatrième année consécutive aux cérémonies du 14 juillet, sous la forme d'une participation à l'animation finale qui, cette année, mettra en valeur une jeunesse

engagée, vingt ans après la professionnalisation de l'armée. Le thème justifiait donc d'autant plus que des jeunes volontaires en service civique soient représentés dans un grand ensemble constitué de près de 400 jeunes, essentiellement des collégiens et lycéens qui chanteront la Marseillaise de Berlioz, avec des jeunes qui chanteront en langue des signes et des jeunes du SMV.

C'est une animation qui n'est donc pas dédiée au service civique. Néanmoins, l'Agence a tenu à s'y intégrer. Dix jeunes en service civique participeront à cette cérémonie. Il est envisagé neuf jeunes en service civique et, pour la première année, un jeune engagé en SVE. Cela donnerait du sens à la fois au service civique tel qu'il est présenté dans la loi et au projet de fusion qui occupe actuellement l'Agence.

Pour les neuf jeunes en service civique, il a été décidé de mettre en valeur les thématiques des missions pour montrer l'impact de ces jeunes dans les politiques publiques et dans la société à travers ces neuf thématiques d'intérêt général pour la Nation.

Mme PAOLETTI indique ensuite qu'une instruction est en cours de rédaction pour les services déconcentrés afin de relancer la dynamique dans les territoires, suite à tout ce qui s'est passé depuis le début de l'année.

Par ailleurs, l'Agence du service civique continue à se constituer. Il s'agit maintenant d'un opérateur de 80 personnes, tourné vers la mobilité et l'engagement des jeunes à travers les valeurs de l'éducation non formelle. Ses membres ont accueilli leurs collègues du programme Erasmus+ Jeunesse et Sport. Un nouvel organigramme a été adopté et sera transmis par voie électronique aux membres du comité.

Elle souhaite enfin saluer deux membres historiques du comité stratégique dont c'est la dernière séance et leur travail remarquable, chacun dans leur domaine :

- Xavier VOISIN, qui ne représentera plus ATD Quart Monde à partir de septembre, et dont elle salue la contribution et le travail en direction des jeunes les plus précaires ;
- Stephen CAZADE, dont elle souligne l'engagement dans le travail concret que l'Agence mène et la richesse du partenariat qui s'est noué entre eux afin de faire progresser le service civique, suivant la stratégie des petits pas, sans toujours être d'accord mais en s'attachant à ce qui rassemblait dans ce beau programme que chacun porte.

Présentation du rapport d'activité 2015 et échanges

Suite à la présentation du rapport d'activité de l'Agence par Mme PAOLETTI, M. LESTERLIN observe, concernant les agréments conjoints des organismes et des missions, puisque telle est la doctrine de l'Agence, que la moitié d'entre eux au moins seraient des nouveaux agréments. Il demande comment ces agréments se répartissent sur le plan géographique et s'ils ont été remontés à l'Agence ou déconcentrés.

Mme PAOLETTI répond que la majorité des nouveaux organismes agréés relèvent du niveau local. Environ 500 organismes agréés sont de portée nationale. Il s'agit, par exemple, des grands ministères, des associations qui ont des réseaux nationaux ou des associations qui ont des réseaux plus petits mais qui peuvent intervenir sur le territoire. Plus de 5 000 agréments relèvent du niveau local et ont été attribués par les délégués de l'Agence que sont les préfets.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE demande si les groupes de travail sont toujours d'actualité et s'il serait possible de les relancer l'année prochaine.

Pour le président, cela paraît indispensable pour permettre de progresser en vue de l'universalisation, qui nécessitera de préciser à la fois l'analyse des leviers et des obstacles et la

stratégie de l'Agence dans un certain nombre de secteurs, de types de missions, de méthodes et autres. Les groupes de travail seront donc remis en place.

Mme BUSSON (Cotravaux) revient sur l'aspect international et notamment sur l'accueil en France, toujours difficile à évaluer dans un rapport d'activité. Ce qui peut être évalué, ce sont les programmes formels de l'OFAJ, ou via France Volontaires, qui sont clairement identifiés. Le reste est mentionné, mais sans chiffres, parce qu'il ne peut pas être évalué aujourd'hui.

Cela rejoint le propos tenu autour de la loi. Pour défendre l'accueil en France au titre de la réciprocité, il faut aussi pouvoir en évaluer la réalité aujourd'hui, qui est certainement plus importante que ce qui est imaginé, ce que les seuls programmes structurés peuvent révéler comme celui de l'OFAJ qui, certes, reste européen mais dont la dimension ne pose aucun problème de visa ou de séjour, contrairement à l'accueil des volontaires venant de pays en dehors de l'Europe, qui ont besoin d'un visa ou d'une procédure particulière.

Mme BUSSON demande si une avancée, non pas d'ordre législatif, mais d'ordre structurel, avec l'Agence de services et de paiement (ASP) ne serait pas possible afin d'identifier de manière plus formelle tous les volontaires qui viennent de l'étranger pour effectuer un service civique en France. Cette démarche pourrait sans doute contribuer à mieux cerner cette réalité et à mieux la promouvoir demain avec des mesures d'un autre ordre.

Mme PAOLETTI indique qu'il y a en page 10 du rapport une donnée intéressante qui est le nombre de volontaires de nationalité étrangère - 1 550 jeunes en 2015. En revanche, il n'est pas possible de savoir si ces jeunes sont venus en France pour faire un service civique ou s'ils résidaient en France et bénéficiaient de titres de séjour leur permettant de s'engager.

Une réunion de travail a encore eu lieu la semaine dernière avec France Volontaires sur cette thématique. Aujourd'hui, les volontaires qui viennent de l'étranger pour faire un service civique passent dans leur grande majorité par des programmes. Ils sont encadrés, avec des avis et des montages d'ingénierie de France Volontaires qui aide ces jeunes ensuite à avoir des visas et à venir dans un cadre organisé qui est en général celui de la réciprocité. Des discussions peuvent avoir lieu sur ce que cela comporte, sur la nécessité d'un partenariat à l'instant t ou si ce sont simplement des échanges qui, du point de vue de la temporalité, peuvent ne pas être concordants, mais ce cadre de la réciprocité est celui de la grande majorité des jeunes qui viennent de l'étranger.

En revanche, il est toujours possible à un jeune qui habite à l'étranger de postuler à une mission sur le site internet. Cela est très rare mais pas impossible. Ainsi, cela est le cas d'un jeune serbe qui a probablement de la famille en France et qui, depuis la Serbie, a postulé sur une mission de service civique. L'organisme d'accueil a reçu sa candidature. S'est posée alors la question du visa et c'est ainsi que l'Agence en a eu connaissance.

M. KROICHVILI revient sur les propos de Mme PAOLETTI sur les jeunes issus du milieu rural et rappelle qu'avait été évoqué avec François CHEREQUE l'indicateur des zones rurales de revitalisation (ZRR), qui existe au CGET et qu'utilise le réseau des missions locales dans le cadre des analyses territorialisées de l'accueil des jeunes. A ce titre, il propose de se rapprocher du CGET afin que l'Agence puisse, à son tour, en bénéficier.

Mme PAOLETTI répond que Julien LAMBERT se rapprochera de M. KROICHVILI pour en savoir plus.

M. LAMBERT signale que cet indicateur a été déconseillé par le CGET qui préconise plutôt les approches « aire urbaine » et « densité ».

M. KROICHVILI indique qu'il se rapprochera du CGET.

M. MONNET (MRJC) estime que ce n'est pas tant l'origine des jeunes qui importe, mais que les jeunes accueillis en service civique sont amenés à se déplacer et à habiter ailleurs pour effectuer leur mission. Une petite partie d'entre eux peut venir du milieu rural, mais ils sont enregistrés en ville dans leur mission parce qu'ils ont dû déménager pour l'effectuer.

Il évoque à ce propos un débat avec les maires ruraux de France sur la difficulté, sur le territoire, de proposer des engagements aux jeunes. Il aimerait avoir le même genre de statistiques sur les jeunes de certains quartiers populaires en banlieue ou de certaines villes touchées par la crise industrielle, demandant si, dans ces endroits, il existe de nombreuses missions de service civique, ce dont il n'est pas sûr. Le service civique fait partie intégrante de la société, mais le mouvement de la société va vers une concentration des offres culturelles, des offres d'engagement, des offres de travail, et le service civique n'y échappe pas.

Sans savoir comment agir contre ce phénomène, M. MONNET estime qu'il y a un travail à mener pour faire en sorte que les services civiques soient accueillis dans des petites structures plutôt que des grosses structures car, par ce travail de proximité et de rayonnement dans des petites structures, il sera plus facile d'attirer les jeunes. M. MONNET en veut pour preuve un travail que le MRJC mène sur des quartiers populaires avec une sociologue, selon qui l'engagement associatif dans les quartiers où elle enquête est inversement proportionnel au degré de diplôme et d'éloignement.

Plus les jeunes sont diplômés, plus ils s'engagent loin. Moins ils le sont, moins ils s'éloignent. Tant qu'il y aura une majorité de grosses structures qui concentrent les offres d'engagement, moins il y aura de jeunes qui viendront du milieu rural et des quartiers populaires. C'est une démarche à questionner. Faut-il sensibiliser les clubs de sport pour accueillir davantage de services civiques ? Ils n'ont pas non plus vocation à être professionnalisés et s'il n'y a pas de salariés dans le club de sport local, il ne sera pas possible d'offrir un encadrement.

Nombre d'associations font du bon travail de terrain en milieu rural ou en milieu urbain mais ont un effectif d'encadrement tellement faible qu'elles ne peuvent pas accueillir un service civique. La généralisation du service civique, de toute façon, sera bloquée, ou stagnera, ou sera dégradée car il manquera des adultes et l'effectif d'encadrement nécessaire pour accueillir ces jeunes.

S'il faut demander à un adulte salarié de la structure d'encadrer dix ou vingt jeunes, il ne s'agira plus d'un accompagnement personnalisé. Si les réponses sont liées au fait de permettre aux bénévoles associatifs, en milieu rural ou en milieu urbain, de dégager du temps pour encadrer les jeunes dans leurs associations, cela sort du cadre du service civique pour aller sur celui de l'engagement associatif. Cette donnée semble, néanmoins, centrale si l'objectif est de favoriser l'engagement des jeunes au plus près de ce qu'ils vivent pour le transformer.

Mme DAYAN rejoint l'idée selon laquelle l'engagement de proximité est important et que c'est par les petites structures qu'il est possible. Pour autant, représentant une grosse structure, elle apporte une nuance. Un des leviers possible est l'intermédiation, quand elle est bien faite. Les fédérations de la Ligue de l'enseignement, par exemple, se trouvent partout en France et notamment dans des quartiers prioritaires comme dans des zones très rurales – une fédération par département. Un ingrédient de la réussite est que les jeunes ne font pas leur service civique à la Ligue de l'enseignement, dans la grosse structure, mais dans chaque petite association de territoire, association de quartier, association sportive, culturelle ou autre, qui agit au plus proche du territoire.

Par ailleurs, l'engagement de proximité est davantage investi par des jeunes non diplômés. Pour autant, il existe également un enjeu de mobilité de ces jeunes pour leur permettre de faire leur mission de service civique en dehors de leur lieu d'habitat, pourquoi pas à l'autre bout de la France, avec par exemple des partenariats avec des bailleurs sociaux qui leur permettent d'être logés pendant leur mission. C'est plutôt une réussite de parvenir, à un moment donné, à faire circuler ces jeunes, à les déplacer hors de leur territoire, non que celui-ci soit déplaisant mais

parce que cela leur offre une ouverture vers d'autres choses. Cet enjeu de mobilité aussi est important s'agissant de l'engagement des jeunes de ces quartiers.

Le président est très sensible aux enjeux de ce débat. Il pense que pour aller vers le service civique universel, il faudra faire levier sur les structures de proximité, notamment les communes qui sont l'échelon stratégique. Le débat devra être poursuivi sur les dispositifs qui permettraient de faire progresser le service civique de proximité dans les quartiers, dans le monde rural et autres.

Il remarque, en termes de « méthode d'approche », que pour arriver au service civique universel, il faudra prendre l'habitude de raisonner sur le mode « et » et non sur le mode « ou ». Ce ne sont pas « les gros organismes ou les petits », mais « les deux », sinon il n'y aura pas de service civique universel.

Il faut poursuivre les grands programmes. Il faut mobiliser les grandes structures associatives qui ne se sont pas encore engagées dans le service civique. Il est nécessaire aussi de diversifier les modes d'intermédiation et d'offrir des outils, des méthodes, des programmes, des possibilités pour les petites structures municipales et associatives. Il faut un service civique de proximité car, dans une commune, un jeune volontaire peut enchaîner plusieurs missions en fonction de la vie culturelle, sociale, et autre de sa commune. Il faut aussi trouver des dispositifs qui permettent à un jeune qui est dans une mission de proximité de partir ailleurs, sur la totalité ou une partie de cette mission.

Mme DAYAN exprime son accord avec le fait que l'intermédiation est une des solutions et affirme que la Ligue est la première à dire sans ambiguïté qu'elle n'a pas le monopole du service civique en tant que grosse structure : c'est une responsabilité collective et une réussite que les structures puissent s'emparer elles-mêmes du service civique et avoir leur propre agrément.

M. LESTERLIN et le président confirment que c'est bien pour cela qu'il faut une gouvernance de proximité.

Prenant à témoin l'ancien préfet du Vaucluse et du Val-d'Oise qu'a été M. BLANC, M. LESTERLIN affirme que cela ne peut se faire depuis la préfecture. Il faut mettre autour de la table, dans la proximité, les élus locaux, les responsables d'associations, les anciens du service civique, les directeurs d'établissement, le directeur de la mission locale. La bonne échelle, le bon référent est la mission locale, qui est présente partout, et plutôt l'arrondissement en termes administratifs.

M. KROICHVILI rebondit sur les propos de M. LESTERLIN, indiquant qu'il y a à l'UNML un groupe de travail sur l'accès des jeunes au service civique. Les missions locales ont fait remonter la question de l'accès des jeunes du milieu rural au service civique. L'UNML doit rencontrer Mme PAOLETTI prochainement et l'une des propositions qu'elle veut faire à l'Agence est la mise en place d'un groupe de travail national sur cette question de l'accessibilité des jeunes du milieu rural au service civique.

En second lieu, il rappelle que l'UNML avait proposé, il y a un an, à Patrick KANNER que le réseau des missions locales soit un des outils – mais non le seul – du développement du service civique sur le territoire, en prenant appui, sans faire d'amalgame, sur la capacité qu'avaient eu les 446 missions locales à mobiliser les acteurs des territoires dans l'ensemble des zones rurales et urbaines pour la création des emplois d'avenir. Le réseau a une capacité de mobilisation des collectivités locales, des associations dans l'ensemble des territoires, comme en témoigne le fait que plus de 200 000 jeunes ont accédé aux emplois d'avenir. Dans une logique de partenariat, bien évidemment, avec la Ligue de l'enseignement, avec Unis-Cité, il serait possible de mettre en place des systèmes pivots au plan local qui permettraient ce développement.

M. KROICHVILI réitère, par conséquent, cette proposition.

Le président se dit d'autant plus favorable à cette démarche qu'il pense qu'en contrepartie, favoriser, soutenir, accompagner, piloter la capacité d'engagement des jeunes sur les territoires ruraux est un facteur de développement futur de ces territoires. Il y a des territoires ruraux qui se développent très bien, il y a des territoires ruraux où existent des capacités considérables d'innovation sociale. Cela repose beaucoup sur de l'envie et de la capacité d'engagement collectif d'acteurs de toute nature. Il y a, par conséquent, des outils stratégiques spécifiques à développer. Il est possible de s'appuyer sur le réseau des missions locales. Il conviendra également de mobiliser les autres réseaux implantés dans ces territoires.

Mme PFUNDER indique qu'elle a été mandatée par la Plateforme interassociative du service civique pour dire un mot au moment du point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie, mais que le débat présent portant sur ce sujet, elle estime pertinent d'intervenir dès maintenant.

Partant de ce qui se dit autour de cette table, elle affirme que toutes les organisations de la Plateforme sont convaincues que le développement du service civique ne peut réussir que par la mobilisation collective et cohérente de toutes les parties prenantes engagées dans le service civique.

Le comité stratégique est un lieu d'échanges sur cette question et c'est un constat partagé. Pour autant, les organisations de la plateforme constatent que depuis plusieurs mois, elles sont moins impliquées, probablement, et qu'il y a moins d'espaces concrets pour discuter ensemble de ces différents défis. Cela fait écho à la question qui a été posée sur les groupes de travail.

Cela s'explique probablement par un certain nombre d'actualités qui touchent au fonctionnement de l'Agence. Il paraît néanmoins extrêmement important à la plateforme de repartir sur ces bases. La capacité d'écoute des équipes de l'Agence n'est pas en question. Les organisations de la plateforme ont des relations très construites avec elle et apprécient le souci de l'Agence de co-construire ensemble les objectifs, mais aujourd'hui il leur paraît nécessaire de co-construire aussi la mise en œuvre et le plan d'action pour permettre le déploiement national et local du service civique. A cet égard, la plateforme identifie trois sujets qui lui paraissent majeurs et sur lesquels ses organisations souhaiteraient vivement construire cette démarche collective :

- l'accompagnement des acteurs qui accueillent des jeunes en service civique pour favoriser la mise en place d'écosystèmes locaux permettant d'appuyer les structures et faciliter pour elles l'accueil des jeunes dans les meilleures conditions autour d'un service civique de qualité ;
- le renforcement du contenu et de l'organisation de la formation civique et citoyenne pour améliorer l'expérience vécue par chaque jeune engagé ;
- le pilotage local et partenarial du service civique, qui est évidemment un enjeu majeur.

C'est une offre de service que font très concrètement les organisations membres de la Plateforme interassociative et le Mouvement associatif pour que puissent être mis en place des espaces concrets qui permettent cette coconstruction, aussi bien au niveau national que local.

Le président indique qu'il a reçu le message.

M. SAPIN exprime un petit regret qui va dans le sens de ce que Mme PFUNDER vient de partager au nom de la Plateforme, sous forme de vœu. En 2015, il y a eu un peu le sentiment d'un décrochage entre, d'un côté, le comité stratégique et, de l'autre, le comité de pilotage interministériel, même si personne n'a insisté sur ce point. Tous savaient en effet que cela était compliqué pour l'Agence en termes de défi, d'organisation et de développement. Ils étaient conscients qu'il fallait faire un effort en direction des services publics, des ministères, des administrations, mais ce décrochage leur paraît très préjudiciable pour l'avenir du service civique pour de multiples raisons.

La première est que le service civique est avant tout les associations dans un sens large, c'est-à-dire en concevant la République également comme une association de citoyens. Par conséquent, le citoyen qui s'engage dans un service civique vit une expérience équivalente, que ce soit dans une association ou une administration, à la participation à un collectif dans lequel il peut avoir voix au chapitre et non pas être un simple exécutant comme cela risque d'être le cas. C'est ce qui a été vécu dans l'histoire du service national lorsque, parfois, de grands services administratifs accueillaient des appelés.

Le député Guy Michel CHAUVEAU, qui à l'époque avait fait un rapport sur les formes civiles du service national, avait souligné ce qu'il a appelé « l'abus de bien public » à travers l'utilisation des appelés, parfois, pour des tâches vides de sens pour eux-mêmes. Il ne faudrait pas reproduire cela avec un service civique passe-partout, standardisé, industrialisé. L'engagement citoyen ne peut pas être industrialisé, sinon il suffirait de faire passer les gens dans un portique de programmation neurologique et cela fonctionnerait très bien.

M. SAPIN revient à la question sur la façon travailler tous ensemble. « *La vie associative, l'association, c'est la démocratie à portée de main* ». Ces propos de François BLOCH-LAINE sont cités dans la charte de l'UNIOPSS et font partie de ces petites phrases qui ont donné du sens à l'engagement de M. SAPIN autour de ces questions.

Pour M. SAPIN, c'est ce qu'il faut réussir à partager ensemble, les associations et les services de l'Etat, dans le développement du service civique. C'est ce qui permettra de préserver l'esprit du service civique d'un risque de banalisation qui serait en quelque sorte sa mort dans sa mise en œuvre. D'où l'importance de travailler ensemble, associations et services publics.

<p>Point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du service civique en 2016</p>
--

Suite à la présentation du point d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du service civique en 2016 par Mme PAOLETTI, M. LESTERLIN souhaite émettre une réflexion générale sur la stratégie. Selon lui, l'annonce de l'objectif 350 000, une demi-classe d'âge, n'est pas une annonce de montée en charge, mais de changement de nature de ce qu'est le service civique.

Ainsi, le comité, dans sa réflexion stratégique, ne doit plus se contenter de raisonner en « montée en charge », en évaluant la montée en charge qui peut être imputable à tel ou tel interlocuteur. Il doit s'inscrire dans une démarche de modification systémique du service civique.

Si le comité ne fait pas le pari que cette montée en charge doit impérativement venir du terrain et monter pour être gérée par le haut-commissariat et par le GIP Agence du service civique, c'est-à-dire une inversion de la logique qui a présidé à l'élaboration de la loi de 2010, M. LESTERLIN pense qu'il n'y parviendra pas.

Cela peut paraître un peu abstrait ou idéaliste. Néanmoins, de telles annonces ne peuvent être gratuites. Il n'est pas possible de savoir si cet objectif de 350 000 est atteignable en 2018 ou au-delà. Il n'est pas datable. Il faut simplement inverser la logique.

Au risque d'apparaître obsessionnel, M. LESTERLIN affirme que ce qu'il propose est un changement systémique, un changement politique profond du service civique, mais que ce changement, qui est une révolution du service civique, ne doit pas partir dans tous les sens. Il faut que l'Etat reste la colonne vertébrale. Il ne faut pas faire des dérivations à tout-va, élargir à n'importe qui, modifier les contributeurs financiers. Il faut rester dans la logique, dans la philosophie de 2010, mais il faut inverser le système de montée en charge pour faire de ce service civique, non pas la réponse à une aspiration des jeunes, mais le transformer en un parcours naturel.

Cela passe par des personés – fonctionnaires, directeurs d'établissement, élus – bien sûr, mais il faut cesser de raisonner en termes d'accélération de la montée en charge. C'est ce que M. LESTERLIN a réaffirmé récemment au président de la République. Il y a des conditions à remplir en matière de gouvernance, d'investissement de la Nation, donc de son parlement pour donner les moyens financiers. Il ne s'agit pas d'évaluer au doigt mouillé et d'accepter de donner 1 milliard. Cette transformation, si elle se réalise, coûtera de toute façon beaucoup plus. Une telle révolution, dans le contexte difficile des finances publiques, ne peut se faire sans une très forte volonté politique.

M. LESTERLIN se réjouit de la désignation du général PONTIES, qui va aussi superviser la direction du service national (DSN) du ministère de la Défense. Il estime cependant que le développement de la DSN nécessite de concevoir, de penser de façon stratégique la fonction d'impulsion, d'animation qu'elle aura sur la partie essentielle, obligatoire, du service national universel que sont les journées de défense, soit pour les multiplier et faire des piqûres de rappel, soit pour les transformer en une période de défense et de citoyenneté. Il existe d'autres hypothèses mais, manifestement, le gouvernement n'y réfléchit pas. Il n'y a pas eu de réflexion interministérielle sur ce terrain.

Ont été mises en place dans la loi l'articulation entre les réserves existantes et les réserves civiques. Celles-ci ont été renommées sur la suggestion du haut-commissaire. Il faut que cet ensemble contribue à alimenter, informer, mobiliser, à encadrer tous ceux qui préparent au service civique.

M. LESTERLIN est persuadé que le haut-commissaire aura cette vision globale, mais c'est bien là qu'est la vocation d'une structure de l'exécutif interministériel horizontale. Au niveau du Premier ministre, il faut avoir cette vision.

En résumé, il faut construire la volonté politique de tout le monde. Il faut y mettre les moyens. Il faut articuler ce qui existe déjà y compris au ministère de la Défense. Il faut que personne, enseignant ou fonctionnaire, ne puisse plus dire que son travail n'est pas de sensibiliser les enfants à la citoyenneté. C'est maintenant dans la loi, c'est leur travail et s'ils ne sont pas formés à cela, il faut s'organiser pour qu'ils le soient.

C'est une démarche de changement profond, de révolution culturelle du service civique. M. LESTERLIN soutient à fond cet objectif édicté par le président de la République, mais il faut l'aider à mettre en place la méthodologie permettant d'atteindre cette modification systémique et mobiliser politiquement la Nation sur cette nécessité. Les jeunes qui auront fait leur service civique mèneront mieux leur vie active, feront mieux tourner ce pays.

Il faut en être persuadé ou s'arrêter là. Le travail du comité est vraiment de faire de la stratégie, c'est pour cela qu'il a été conçu, et ces réflexions doivent également venir des commissions locales, dans chaque arrondissement, autour de chaque mission locale, de chaque sous-préfet, de chaque agglomération pour les zones très urbanisées.

M. MONNET partage les propos de M. LESTERLIN mais observe que des centaines de milliers d'exemples montrent que sur le terrain, les acteurs sont absents pour le faire. Dans les Deux-Sèvres, par exemple, il n'y a plus d'inspecteur Jeunesse et sport à la DDJSCS. Dans des centaines de communes de banlieue ou rurales, il n'y a pas d'instituteur nommé à la rentrée de septembre. Il manque des centaines de professeurs. L'Etat ne se donne pas les moyens pour effectuer cette sensibilisation. Que ce soit dans les communes, dans la fonction publique, la fonction hospitalière ou autres, plus personne n'est force de propositions. Sur un département classique, peut-être y aura-t-il une personne pour gérer à mi-temps le service civique dans sa DDJSCS. Ce n'est pas comme cela que l'on met en œuvre une politique nationale.

Cela sort du cadre de l'Agence du service civique, mais il faut qu'elle pointe les responsabilités et fasse pression pour que les communes, les écoles et autres aient les moyens d'accueillir. Beaucoup d'associations font des plans de licenciement parce qu'elles n'ont plus les moyens de payer leurs salariés. Il serait schizophrène de leur part de licencier d'un côté et d'embaucher

des services civiques de l'autre. Tant que dominera cette logique où il y a de moins en moins d'argent au service de l'intérêt général, il ne sera pas possible d'accueillir les services civiques.

Par ailleurs, revenant sur la réflexion relative au développement du service civique dans le secteur médico-social, M. MONNET met sur le même plan la question de l'école. Il existe des exemples de service civique où les jeunes sont embauchés par des associations pour faire du soutien scolaire. Cela est très louable et développe, entre autres, leur sens de l'altruisme, mais c'est donner au service civique le bâton pour se faire battre. Il n'est pas possible de dire que le service civique n'est pas un emploi tout en supprimant les RAZED, les postes de surveillants éducatifs dans l'école et en donnant ensuite à des associations la possibilité de prendre des jeunes en service civique pour faire le travail que des salariés effectuaient auparavant.

Le problème est le même dans le secteur médico-social. Il y a déjà une atteinte à l'exercice de la fonction des infirmières, des professions médicales par des employés de catégories plus basses et, de plus, des jeunes en service civique vont venir faire du travail d'animation, du travail social avec les personnes en maison de retraite ou en insertion. Cela crée une concurrence et le service civique tend le bâton pour se faire battre.

Pour M. MONNET, si l'objectif est que le service civique ne soit pas un outil qui se substitue à l'emploi, il ne faut pas aller sur ces champs. Il faut mettre des garde-fous et construire de vraies propositions d'engagement et non des propositions qui pallient un manque de moyens.

Pour M. CAZADE, tous sont conscients collectivement des efforts qui ont été mobilisés depuis mars 2015 et des marches qui restent à monter. Au-delà des espoirs collectifs sur ce service civique universel, généralisé, 2017 sera également une année de débat, d'évaluation de ce qui a été fait durant les cinq années du mandat présidentiel et de projection, de manière plus ou moins rationnelle, à des candidats, des décideurs, des relais d'opinion.

Sans parler de l'annonce non datée des 350 000, même par rapport aux 150 000 affichés pour 2017, à périmètre inchangé, l'Agence va vers les 70 000-80 000 volontaires, ce qui est déjà superbe au vu du chemin parcouru en quinze mois. Cependant, par rapport à ce qui a été annoncé et qui est visé, il faut s'attendre à une évaluation négative du service civique sous sa forme volontaire. Il sera dit qu'il n'a pas fonctionné pour telle et telle raison. Ceux qui ont vécu d'autres campagnes ou d'autres débats avec des décideurs, des relais d'opinion ou des journalistes, qui ont travaillé le sujet pendant au moins six minutes, savent que c'est ce qui se produira.

Par conséquent, cette question quantitative, au-delà du caractère universel qu'il faut lui donner, comporte un enjeu collectif qui consiste à passer certains paliers, tel que celui des 100 000, pour porter aussi une victoire qualitative et poser des garde-fous pour l'expérience vécue par chaque jeune. Il faut atteindre des seuils qui permettent d'affirmer que le service civique fonctionne, même sans obliger les jeunes à le faire.

Au-delà de cette source d'inquiétude, il y a la question des moyens et des méthodes. Beaucoup d'actions sont menées. Dans la continuité des propos de Mme PFUNDER, au nom de la Plateforme interassociative, M. CAZADE affirme qu'il ne connaît pas d'autre moyen que de tous retrousser les manches, chacun dans sa structure, et de tous se rassembler, au niveau national comme au niveau local. Personne n'a LA solution, chacun en détient une partie.

Ainsi, au-delà de son propre accueil, la mission locale peut faire beaucoup plus si une mission lui est confiée officiellement, si des moyens lui sont attribués. Cela peut faire l'objet d'une concertation locale.

Il en est de même pour les établissements scolaires qui commencent à mobiliser des services civiques mais auxquels personne ne dit qu'ils peuvent mener d'autres actions dans le cadre du service civique.

Pour M. CAZADE, tous souffrent au sein de ce comité stratégique de voir le développement en silos. D'un côté, il y a les programmes ministériels ; de l'autre, les associations ; de l'autre encore, les services déconcentrés, alors que tous sont ensemble sur un territoire. Pour le moment, la débrouille règne au niveau local. Il faut passer ce stade, réunir les acteurs et utiliser tous les moyens, même si tout ne fonctionne pas, pour avancer pas à pas.

En termes de méthode, il faut, certes, s'unir pour demander des moyens supplémentaires à l'accompagnement des acteurs – parce qu'il ne faut pas simplement des moyens pour indemniser les jeunes pour monter en puissance, il faut des moyens, des fonctionnaires et des équipes de déploiement –, se mettre ensemble pour mieux exprimer cela au gouvernement s'il ne l'a pas assez entendu depuis 2015. Au-delà, cependant, il faut se réunir localement. Il existe une marge de progression par rapport à ce qui a été réalisé. Chacun essaie de travailler le mieux possible, mais dans son coin, alors que la réussite ne sera que collective.

M. CLIVIO rejoint largement cette ambition de modification systémique et rejoint aussi ce que vient de souligner M. CAZADE sur la nécessité de monter en charge rapidement dans la perspective des échéances électorales de l'an prochain. Il va y avoir assez rapidement des positionnements sur le service civique obligatoire. Il y a eu encore une proposition de loi en avril sur le sujet et ce n'est pas fini. Si, demain, un leader de gauche ou de droite se positionne clairement en disant « service civique obligatoire », chacun pourra toujours rire de ce que l'Agence et les acteurs du service civique n'ont pas pu ou pas su faire.

Par conséquent, la dimension quantitative est importante, avec le risque d'une période de dérive possible qu'il faut réguler par le partage. En effet, un développement quantitatif fort du service civique dans les collectivités et l'administration pourra peut-être sauver les associations. Les politiques, une fois en place en 2017, qu'il y ait alternance ou pas, auront plus de difficulté à décider d'un blocage du service civique avec 50 000 jeunes en service civique dans les administrations ou les collectivités que s'il y en a 50 000 ou 100 000 dans les associations. Elles sont la variable d'ajustement et il faut aussi le comprendre.

Sur la question de l'engagement de proximité et des dérives possibles de substitution à l'emploi, il faut aussi se rappeler que le service civique est un engagement concret dans la conduite d'un projet et qu'à ce titre il est constitutif d'un travail réel. Tous œuvrent pour qu'il ne se substitue pas à l'emploi. Pour autant, un engagement, y compris un engagement bénévole, constitue un travail. Il faut donc vraiment travailler sur le niveau d'accompagnement de cet engagement, sans s'attendre à ce que l'Etat ou la société finance tout au prix d'un salaire. Un engagement bénévole comme faire de la visite de proximité dans un village est un travail mais non rémunéré.

Il faut un travail collectif pour que les dérives ne s'installent pas et partager cela notamment avec les administrations afin que la situation se régule. Néanmoins, cela se traite au sein de collectifs et pas de l'Etat à la proximité. Il faut se mettre autour de la table.

M. RENAUDIN (AFEV) est très séduit par le discours de M. LESTERLIN et son enthousiasme qu'il partage à 200 %. Néanmoins, au début de cette idée de généralisation du service civique, il a été, à titre personnel et au sein de sa structure, très prudent sur la question des chiffres en raison du risque souligné par M. CAZADE de se faire « coincer » demain sur ces questions.

Pour autant, il faut aller dans ce sens. Au-delà même de la question de la politique en silos, sur le territoire les acteurs se trouvent en concurrence sur un certain nombre de dispositifs entre le monde associatif et des jeunes en service civique qui viennent au sein de l'institution, en particulier l'Education nationale. Cela aboutit à des situations aberrantes dans lesquelles il faut vendre et défendre chacun son dispositif alors que les acteurs pourraient fonctionner ensemble.

Il faut être très prudent et M. RENAUDIN va dans le sens des propos de M. CAZADE sur la nécessité d'articuler les dispositifs au plus près du territoire et d'essayer de faire ensemble au lieu de vivre mal les uns à côté des autres.

Politiquement, la caricature l'emporte souvent sur la complexité : un service civique obligatoire, un service militaire qui reviendrait, l'AFEV se bat tous les jours contre ces positions pour ne pas criminaliser cette jeunesse qui ne comprendrait pas les valeurs de la République soit-disant très simples à comprendre. Il faut faire confiance à la jeunesse. C'est ce discours qu'il faut tenir.

Cela est vrai pour le monde associatif plus largement, cela est vrai pour le service civique. Le service civique n'est pas sympathique, il est sérieux, il est utile et ainsi que le soulignait M. LESTERLIN, un citoyen qui fait un service civique sera sans doute demain un citoyen plus éclairé. Dans cette société où se développent le repli et la peur des autres et qui a trop tendance à penser que l'engagement est périphérique, faire un service civique est un acte qui n'est pas que sympathique. Ce que font toutes les associations sur ces questions est essentiel et c'est un discours politique qu'il faudra tenir très fortement.

<p>Présentation de la stratégie du haut-commissaire : service civique, réserve citoyenne, journée défense et citoyenneté</p>

M. BLANC affirme qu'il n'y a pas de stratégie du haut-commissaire. Il y aura la stratégie de l'Agence, qui n'est pas encore écrite, cela va de soi, mais qui repose sur un certain nombre de faits et de convictions qu'il voudrait essayer de faire partager aux membres du comité.

Comme M. LESTERLIN, le haut-commissaire pense que le défi lancé par le président de la République en janvier dans ses vœux à la jeunesse est un vrai projet politique qu'il n'est possible de relever qu'en assumant la dimension profondément politique de la place de l'engagement civique en France, dans sa façon de faire Nation et de faire société.

S'excusant de pécher par manque de modestie, M. BLANC estime que si le président de la République, après mûre réflexion, a décidé de le nommer haut-commissaire à l'engagement civique, il avait toute connaissance de son profil et de son parcours. Choisir de nommer à cette fonction une personne qui est à la fois un préfet et qui est personnellement et notoirement engagé dans la vie associative est un signal.

Le haut-commissaire est, à titre personnel, porteur de ce signal. Il ne renie aucun de ses engagements et trouve même dans cette fonction une façon de prolonger son engagement personnel dans la vie associative et, par conséquent, sa propre conception de la vie citoyenne et de la citoyenneté.

Sa conviction profonde, de ce point de vue, est que la question du caractère obligatoire du service civique est un enjeu de fond. Il faut affirmer, avec beaucoup de volonté et même beaucoup de fierté, quelle est la place de l'engagement civique. Toute introduction d'une obligation, fût-ce à dose homéopathique, dans le projet de développement de l'engagement de service civique contaminerait irrémédiablement le projet.

En énonçant le projet du service civique universel et de la réserve civique, le politique reconnaît la place de l'engagement dans la vitalité même de la société démocratique. Ce projet vient d'un intérêt porté de longue date par le président de la République, avec beaucoup de continuité et de cohérence, aux questions de l'engagement, même s'il pouvait paraître anecdotique au départ. Le fait que le président de la République ait fait de l'engagement - « la France s'engage » - le grand chantier personnel de son quinquennat n'est pas une anecdote, au contraire. Le prolongement donné à cette place reconnue à l'engagement dans l'engagement civique montre qu'il s'agit d'un véritable projet politique qu'il faut reconnaître.

Le haut-commissaire rappelle que dans sa vie professionnelle et associative, il s'intéresse depuis vingt ans aux questions de l'engagement, que ce soit comme responsable de la vie associative au ministère de l'Intérieur, comme président du comité d'évaluation de France-Bénévolat ou comme président de la FONDA.

Au vu de ce qu'est l'engagement bénévole dans ce pays, tous les arguments existent pour réfuter les propos selon lesquels le lien social est en train de se briser, selon lesquels la jeunesse a trop de droits et pas assez de devoirs, et est totalement consumériste, selon lesquels « les Français sont des veaux » comme l'a dit le général DE GAULLE à un certain moment.

C'est tout le contraire. Il y a dans ce pays 16 millions de bénévoles. Il y a un niveau d'engagement bénévole de la jeunesse qui ne faiblit pas. Il y a une ressource d'engagements bénévoles avec l'évolution de la composition démographique de la société et l'évolution des taux d'activité. Cette société voit émerger une génération qui n'a existé dans aucune autre société humaine auparavant, celle des « seniors actifs ». Ce sont des changements profonds qui montrent que les ressources de la vie citoyenne, de l'engagement citoyen existent dans cette société.

Le politique, lorsqu'il donne sa place dans les institutions à l'engagement civique, n'invente pas quelque chose qu'il faudrait construire de toutes pièces, il reconnaît quelque chose qui existe dans la société.

Si M. BLANC a plaidé pour que haut-commissariat s'appelle « Haut-commissariat à l'engagement civique », s'il a plaidé pour que la réserve s'appelle « réserve civique », c'est parce qu'il souhaitait donner de la lisibilité et de la clarté à ce projet. Il pense en effet que personne n'a le pouvoir d'encadrer l'engagement citoyen. Tous les citoyens de ce pays sont libres de s'engager pour les causes de leur choix. Personne n'a la légitimité pour encadrer la capacité des citoyens à s'engager.

En revanche, ce que le politique a pu mesurer le 11 janvier 2015, c'est qu'une force existait dans ce pays pour qu'un aspect de cet engagement ait un caractère civique, c'est-à-dire lié à la volonté non seulement de faire société mais de faire vivre démocratiquement la communauté nationale, dans des termes qui ne visent pas à exclure, qui ne définissent pas l'identité nationale par l'exclusion de ceux qui n'en feraient pas partie mais, au contraire, comme un mouvement lié à l'action collective.

C'est cette philosophie de l'engagement civique que le haut-commissaire voudrait faire vivre en manifestant et en organisant la continuité des parcours d'engagement. Il rejoint sans hésitation les propos de Bernard LESTERLIN en estimant que c'est au comité de donner des cadres, des moyens et de la méthode pour faire vivre la continuité des parcours de l'engagement civique depuis l'école jusqu'à la fin de la vie active – vie active non pas au sens professionnel du mot mais au sens activité. C'est bien la mission du Haut-commissariat à l'engagement civique que de faire des propositions et d'accompagner cette capacité.

Comme chacun l'a souligné, en particulier M. CAZADE, pour accompagner ce mouvement et cette capacité d'engagement civique, il faut chercher à échapper à certains types de logiques institutionnelles et professionnelles.

Il ne faut pas continuer à fonctionner en silos, non seulement pour des raisons d'efficacité mais parce que ce fonctionnement est par nature contraire à l'objectif poursuivi, à savoir de permettre à tout citoyen, où qu'il soit, quelle que soit sa qualification, ses convictions personnelles, son « profil », de contribuer à la cause commune.

C'est pour cela qu'il y a eu un débat sur le *curriculum vitae* dans le projet de loi sur le service civique. Veiller à ce que le service civique ne soit pas conçu comme une tâche, un emploi supplétif est un combat de tous les instants. Il faut rompre avec la logique qui a été celle des emplois aidés depuis 32 ans. Le service civique est un engagement volontaire. Pour les jeunes, c'est un moment d'apprentissage de la liberté. C'est un apprentissage, il y a dans le service civique une dimension de formation qui est indéniable. C'est la première chose que soulignent, d'ailleurs, les jeunes volontaires qui témoignent de ce qu'ils ont vécu pendant leur mission. Tous le disent : « j'ai changé, j'ai mûri, j'ai progressé... ».

La notion d'apprentissage est présente. La formation civique et citoyenne, la formation des tuteurs, le tutorat, ont une place décisive, mais ce à quoi il faut être particulièrement attaché, c'est à la dimension volontaire de l'engagement. Le service civique ne peut pas être une tâche supplétive car le volontaire est volontaire. La distinction fondamentale entre le bénévole et le salarié est que si le bénévole n'est pas content, il part. Il n'existe aucun lien de subordination entre la structure qui recrute des bénévoles et les bénévoles.

Les points communs sont nombreux entre le management des bénévoles et celui des salariés. Néanmoins, cette différence est fondamentale : le bénévole est libre et il s'engage librement. Ce que l'on appelle « l'engagement » est précisément la capacité d'un individu à construire une relation avec le collectif, avec une institution, avec une organisation sur la base de sa liberté de choix. De ce point de vue, le contrat qui lie le volontaire à l'organisation est diamétralement l'inverse du contrat de travail. Il faut avoir en permanence cette dimension à l'esprit dans le travail d'animation du service civique, et, au même titre, de la réserve civique.

Répondant à l'interpellation de M. MONNET, le haut-commissaire affirme qu'il ne faut pas raisonner pour définir la stratégie de l'Agence et pour agir dans les mois qui viennent, en se mettant sous la menace de qui ou de quoi que ce soit. L'Agence doit affirmer ses convictions. Il y aura probablement des postures, des tentatives politiques de toute nature, mais le service civique est largement consensuel dans le pays. Il faut d'abord faire levier sur cette capacité de consensus plutôt que de raisonner en termes de menace.

Il indique en deuxième lieu que la question des moyens est réelle. Elle joue un rôle clé dans la façon de réfléchir et d'agir des acteurs du service civique. Elle ne doit toutefois pas être un préalable. Pour obtenir les moyens qui conviennent au projet du service civique universel, il faut d'abord affirmer la stratégie. L'Agence n'a pas à se placer dans l'agenda des autres mais doit imposer le sien. Elle a une mission qui lui a été confiée, qui est reconnue par le pays et l'opinion, et qu'elle mène à bien. C'est sur la base d'une stratégie affirmée et convaincante qu'elle obtiendra les moyens nécessaires.

Certes, les moyens en fonctionnaires dans les services déconcentrés sont aujourd'hui largement insuffisants pour répondre aux besoins. Même si le service civique n'est pas une production administrative, il nécessite 200 ETP supplémentaires dans les services de l'Etat dans les territoires pour pouvoir faire le travail d'agrément, de contrôle, d'accompagnement, de suivi du développement du service civique. Ce chiffre a été prononcé en réunion interministérielle et à Matignon, Il est sur la table, et correspond à une évaluation raisonnable des besoins. Néanmoins, dans le climat qui est celui de la préparation du projet de loi de finances pour 2017, compte tenu de ce que sont les effectifs et leur évolution dans les services déconcentrés, cela passe pour un défi.

Pour autant, il ne faut surtout pas faire de la question des moyens une question préalable. En ce qui concerne l'évolution du financement public des associations, le haut-commissaire indique qu'il ne tiendrait pas le raisonnement selon lequel les associations ne pourront pas faire du service civique parce que leurs moyens sont en train de diminuer et qu'elles licencient des salariés, mais le raisonnement inverse : le service civique universel est une formidable opportunité pour les associations d'affirmer le rôle qu'elles jouent dans la société et de trouver les moyens dont elles ont besoin pour continuer à jouer ce rôle. L'objectif est le même. Le haut-commissaire est conscient de ce qu'est aujourd'hui le modèle socio-économique des associations mais estime que si elles veulent livrer bataille, elles doivent commencer par dire ce qu'elles sont et où elles veulent aller.

Le haut-commissaire affirme une nouvelle fois que les membres du comité construiront ensemble la stratégie. Les échanges qui viennent d'avoir lieu montrent qu'elle devra reposer sur l'élargissement de la mobilisation d'un certain nombre de grands organismes, publics et associatifs, qui aujourd'hui ne sont pas mobilisés. Quelques jours plus tôt, par exemple, en échangeant avec les responsables du réseau Citoyens et Justice lors des journées de ce réseau, le haut-commissaire a constaté que dans le secteur du ministère de la Justice, le

service civique n'est guère présent, ce qui est complètement aberrant compte tenu des enjeux, des missions, des besoins. Il y a dans ce secteur un champ à développer assez rapidement.

Dans ce moment, en effet, assez difficile à concevoir où il faudra continuer la montée en charge telle qu'elle a commencé à l'Agence et gérer le changement de paradigme qui a été évoqué précédemment, il faudra équilibrer les deux mouvements. Le changement de paradigme nécessite en effet que le service civique soit approprié et mobilisé par les Français sur le territoire. Pour le haut-commissaire, l'échelon communal est un échelon stratégique et il compte faire de son dialogue avec les maires le cœur de son positionnement. D'après ce qu'il a entendu depuis quelques semaines, les maires qui se sont engagés dans cette démarche sont les meilleurs ambassadeurs du service civique.

Le haut-commissaire tient beaucoup, vis-à-vis des maires, à ce que le projet de service civique ne soit pas un projet de plus de l'Etat descendant via les préfets aux maires. Sinon, la réponse est connue : « avec la réduction des dotations de l'Etat, ce n'est pas le moment ». En tout état de cause, s'embarquer dans cette stratégie serait un contresens sur ce qu'est le service civique, qui n'est pas une charge supplémentaire pour les communes mais une arme, un outil pour mener une politique de la jeunesse, une politique de citoyenneté, une politique de l'animation et mener à bien un certain nombre de projets qui intéressent l'ensemble des citoyens.

Pour échapper au risque de la substitution à l'emploi et de la conception du service civique comme une tâche supplétive, il faut s'éloigner de l'idée que le service civique est une mission imaginée et élaborée à l'intérieur d'une organisation. Il faut aller vers des projets civiques menés en commun par plusieurs organisations, par plusieurs institutions, par des associations et des communes. Le service civique en lui-même est un projet et les missions de service civique doivent être construites comme des projets menés à plusieurs.

Un modèle qui permet de faire comprendre cette idée est Monalisa. Ce projet de mobilisation contre l'isolement des personnes âgées n'est ni une structure, ni une organisation, ni une institution. C'est une méthode de travail, un objectif, une charte, une façon de travailler à plusieurs sur un objectif partagé. C'est un prototype de ce que pourraient être des programmes de service civique qui seraient, non pas portés par une structure, mais élaborés en commun par plusieurs familles d'acteurs et auxquels correspondrait la définition d'objectifs, de missions, des chartes équivalant à ce que les intervenants ont appelés « des garde-fous ».

A ce propos, le haut-commissaire n'aime pas beaucoup l'expression « garde-fou » car, pour aller vers le service civique universel, il ne faut pas raisonner en termes de barrières ou de grillages à monter le long des missions. Il faut se situer dans un univers en expansion. Néanmoins, un certain nombre de principes, de règles, d'objectifs sont nécessaires. L'exercice de la charte liée à un certain type de mission peut être une façon de faire.

Il estime que grâce au travail de l'équipe de l'Agence et de François CHEREQUE il existe déjà un socle sur lequel s'appuyer en termes de compétences, de méthodes, d'efficacité. C'est le cas non seulement au sein même de l'Agence et de ses référents dans les services de l'Etat où déjà du savoir-faire s'est accumulé, mais il y a aussi plusieurs dizaines de milliers de jeunes qui ont fait leur service civique. C'est sur eux qu'il faut s'appuyer pour aller plus loin. Ils constituent un capital d'expériences qui sont massivement réussies. Même s'il est nécessaire de changer de paradigme, il faut s'appuyer sur le savoir, les témoignages de ceux qui sont déjà passés par le service civique, des réseaux associatifs autour de cette table et des collectivités locales pour acquérir de la force de conviction.

Concrètement, le haut-commissaire n'a pas une feuille de route avec des dates à proposer aujourd'hui mais bientôt. A ce titre, il a déjà rencontré Unis-Cité et rencontrera sous peu la Plateforme interassociative. Il sera présent le surlendemain au congrès de la Ligue de l'enseignement, ce qui permettra d'échanger. Les rencontres se multiplieront pendant le début de l'été. Dès la rentrée, le haut-commissaire proposera un certain nombre d'échéances et de méthodes de travail, des groupes de travail peut-être sectoriels ou thématiques, visant par

exemple à élaborer des programmes qui pourraient être proposés aux maires et aux associations.

Quant au développement de la gouvernance locale, une capacité de pilotage, d'accompagnement et de contrôle est nécessaire au niveau local. En effet, ce n'est pas avec les moyens propres de l'Agence qu'il sera possible de contrôler plusieurs centaines de milliers de missions de service civique.

Le haut-commissaire partage le souci de M. LESTERLIN de voir la gouvernance locale organisée, structurée à plusieurs échelles territoriales et développée de manière systématique. Toutefois, il ne pense pas que ce soit à la loi de fixer cela, mais qu'il est possible d'encadrer, d'accompagner, d'inciter les préfets à s'organiser d'une certaine manière, et à le faire en mobilisant autour d'eux les collectivités territoriales et le réseau associatif pour développer le service civique.

A ce titre, le haut-commissaire fait part d'une expérience marquante de ce type de mobilisation. En septembre dernier, il a accueilli dans le Val-d'Oise 200 réfugiés syriens et irakiens en provenance de Munich. Il a été convoqué le dimanche après-midi pour trouver des lieux afin d'accueillir ces réfugiés. Le lundi les lieux étaient trouvés. Le mardi, à 16 heures, il a invité une quinzaine d'associations à la préfecture et a proposé de créer un collectif d'associations. Le mercredi matin, 50 bénévoles étaient présents pour accueillir les réfugiés. Le travail s'est fait ensemble ensuite, avec les collectivités locales, notamment l'agglomération de Cergy, et les associations volontaires pendant trois mois.

Cela a été par moments très difficile, très conflictuel. Le dossier lui-même était empli de tensions, d'enjeux humains tout à fait tragiques. Une fois que l'ensemble des réfugiés sont repartis, ont trouvé des logements, ont eu leurs papiers, lors de la réunion de débriefing avec les associations, la conclusion a été que cette expérience vécue ensemble les a fait grandir, évoluer, a été formatrice. Les associations du Val-d'Oise ont indiqué notamment que ce qui était formidable, c'était que, pour la première fois, le travail s'était construit ensemble.

C'est cette capacité que peut avoir le représentant de l'Etat, mais que peut avoir un maire de la même manière, à susciter un travail en commun sur un objectif partagé qui fournit l'énergie et constitue la méthode sur laquelle il faut s'appuyer pour réussir le passage vers le service civique universel.

Le haut-commissaire remercie les membres du comité stratégique en affirmant que tous vont progresser dans leur conception et dans leur vision de la stratégie de développement du service civique en travaillant ensemble.
